

Concernant un dépôt d'AUTORISATION DE TRAVAUX déposé en Mairie le **14/03/2022**, complété le : **13/05/2022**

<b>PAR</b>	NOM, PRÉNOMS COMMUNE DE MONTAGNAC
<b>HABITANT À</b>	ADRESSE DU DEMANDEUR 5 Place EMILE COMBES MAIRIE 34530 MONTAGNAC
<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	REAMENAGEMENT/ REHABILITATION DE L'ESPACE JEUNESSE DE MONTAGNAC
<b>POUR UN PROJET SITUÉ À</b>	ADRESSE DU TERRAIN (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 7 Rue ASPIRANT LEBARON 34530 MONTAGNAC
	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTIONS ET NUMÉROS DES PARCELLES) BR0011

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE LA MAIRIE DE MONTAGNAC

Dossier N° : AT 34162 22 K0004

Le Maire de la commune de MONTAGNAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2211-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire  
 VU le Code de la Construction et de l'Habitation, ses articles L 123-1 et R-123-1 et suivants, et plus particulièrement R123-23  
 VU le procès-verbal favorable avec prescriptions établi le 28/06/2022 par la Commission de Sécurité ci-annexé  
 VU le procès-verbal favorable avec prescriptions établi le 23/06/2022 par la Commission d'Accessibilité aux personnes handicapées ci-annexé

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Sont autorisés les travaux décrits dans le dossier soumis aux Commissions de Sécurité et d'Accessibilité sous réserve du respect des prescriptions émises par celles-ci.

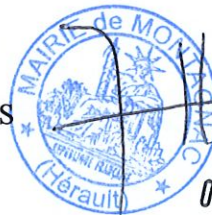
**ARTICLE 2 :** Avant ouverture au public, le pétitionnaire est tenu de demander le passage de la Commission de Sécurité et de la Commission d'Accessibilité à Mr le Maire de MONTAGNAC, et ce, au moins un mois avant l'ouverture (cette démarche concerne tous les établissements de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie ainsi que les locaux à sommeil de 5<sup>ème</sup> catégorie).

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de MONTAGNAC et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DATE

01 JUL. 2022

MONTAGNAC  
Le Maire  
M. Yann LLOPIS



01 JUL. 2022

